

Synthèse des réunions de quartiers :

- Accès à la fibre : Certains habitants rencontrent encore des difficultés pour être raccordés à la fibre. Il a été conseillé d'insister fortement auprès des opérateurs. Par ailleurs, les habitants raccordés au coffret situé à proximité du hangar longeant la RN ont alerté sur le problème de surcharge du boîtier. La commune se charge de faire remonter le problème auprès de l'opérateur afin qu'une solution pérenne puisse être mise en place (ajout d'un nouveau coffret par exemple). Au sein de l'équipe municipale, l'élu référent est M. François LAINO.
- Retard dans les travaux de modernisation de l'éclairage public : Le versement des subventions attendues courant le 1er trimestre 2024 pour permettre de démarrer les travaux a été reporté à l'automne sur décision de la Région PACA. La commune a pu interpeller M. le Sous-Préfet de Castellane fin août sur cette situation.
- Obligations légales de débroussailler : Il a été fait un rappel de la réglementation en matière de débroussaillage et d'entretien des espaces arborés privés à proximité d'habitations. Une fiche récapitulative des règles à respecter est disponible en mairie. Un courrier en recommandé sera envoyé aux particuliers concernés par la mise en conformité de leur parcelle. La haie côté RN est taillée chaque année par la DIR Méditerranée. La commune va demander à la DIR si la fréquence de taille de la haie peut être augmentée à deux fois par an. Au sein de l'équipe municipale, l'élu référent est M. Jean-Denis MONTELLIMARD. En matière de prévention des risques d'incendie, des habitants ont fait état de démarrages de feux de camp illégaux survenus cet été dans l'enceinte du camping. Suite à cette remontée de faits, l'équipe municipale a alerté le gérant du camping pour lui rappeler de veiller à faire respecter l'interdiction de feux à ses clients.
- Eau potable : Des travaux ont été réalisés au bassin d'eau potable au printemps 2024 avec la pose d'un turbidimètre. D'importantes précipitations survenues fin août après une période de sécheresse prolongée ont entraîné une pollution de l'eau de la source par des particules fines d'argile et de boue. DéTECTÉE TÔT dans la nuit par le turbidimètre, la pollution aux particules fines de boues a permis d'éviter un temps à l'eau turbide d'arriver au bassin. Toutefois, la turbidité s'étant prolongée pendant de nombreuses heures et sans diminuer d'intensité, le bassin a fini par être de nouveau alimenté pour éviter un manque d'eau. Une fois l'épisode de turbidité passé, le bassin a par la suite été vidangé, nettoyé et désinfecté, avant d'être à nouveau rempli. L'installation du turbidimètre a permis de détecter au plus tôt le pic de turbidité, mais face à l'intensité de l'événement, l'arrivée d'eau turbide dans le bassin n'a pas pu être totalement évitée. A terme, la réduction des fuites sur le réseau d'eau potable et le suivi annuel de la turbidité permettront d'anticiper et de limiter ce risque. En parallèle, les travaux de mise en conformité de la source sont programmés pour 2025-2026 : remise en état des ouvrages de décantation et de brise-charge, création d'un système de vidange pour faciliter le nettoyage des ouvrages et renouvellement de la conduite d'adduction. En 2025 également, la commune lancera le projet de pose des compteurs d'eau chez les particuliers.
- Tri des déchets et compostage : À l'occasion des réunions de quartier, il a été rappelé les consignes de tri des déchets applicables sur le territoire de la communauté de communes Alpes Provence Verdon (CCAPV) dont fait partie Saint-Julien-du-Verdon. Il est important que chacun participe au tri des déchets qu'il produit et qu'il soit sensibilisé aux bons gestes, cela afin de réduire les coûts liés à l'enfouissement des ordures ménagères et aux erreurs de tri. Ainsi, sont concernés non seulement ceux qui résident à l'année, mais également les résidents secondaires et les hébergements touristiques (hôtel, camping, locations saisonnières). Le dépôt d'encombrants au pied des conteneurs est une pratique malheureusement fréquente dans le village. Il est rappelé que les camions qui vident les conteneurs n'ont pas vocation à ramasser les encombrants, lesquels doivent être amenés en déchetterie par les particuliers. Pour aller vers une réduction du tonnage d'ordures ménagères collectées et pour répondre aux nouvelles obligations réglementaires, la commune a mis à disposition des habitants quatre sites de composante partagé. Les consignes d'utilisation des composteurs sont affichées sur chaque site, mais les usagers peuvent également contacter la mairie ou la communauté de communes Alpes Provence Verdon pour obtenir des renseignements complémentaires. Le 1er bac de

compost du site des Rougières ayant terminé sa maturation, une distribution gratuite sera proposée aux habitants durant l'automne. Une partie du compost sera utilisée pour les espaces verts de la commune. Au sein de l'équipe municipale, l'élue référente est Mme Bérénice LAGRANGE.

- Problèmes concernant les conteneurs de la montée des Chênes : La mairie a été saisie par des résidents de la commune à cause des nuisances olfactives et sonores générées par les conteneurs de tri et d'ordures ménagères localisés sur la voie communale de la montée des Chênes. Ces désagréments sont surtout problématiques en été, car les conteneurs se remplissent beaucoup plus rapidement que le reste de l'année, les erreurs de tri sont plus fréquentes avec notamment d'importantes quantités de biodéchets fermentescibles jetés avec le reste des ordures, et les bacs sont longtemps exposés au soleil. M. le Maire a indiqué avoir rencontré la CCAPV, compétente en collecte des déchets, pour essayer de trouver une solution. En parallèle, l'équipe municipale propose de rencontrer le gérant du Camping du Lac (camping privé) pour échanger avec lui sur la mise en place de moyens pour mieux sensibiliser les clients du camping à trier leurs déchets selon les consignes locales et à dorénavant séparer leurs biodéchets et à les mettre dans des composteurs qui pourront être implantés à l'intérieur du camping. Une rencontre sera organisée durant l'automne avec les habitants impactés par les désagréments liés aux conteneurs, les élus et le service "Déchets" de la CCAPV pour aboutir à une solution.
- Déchets verts : Le projet de plateforme communale de stockage des déchets verts évoqué l'année dernière lors de la 1ère édition des réunions de quartier ne pourra pas être mis en place. A ce jour, aucune solution n'a pour l'instant été décidée au niveau de la CCAPV pour répondre aux difficultés d'évacuation des déchets verts de particuliers, hormis l'apport volontaire et par ses propres moyens en déchetterie. Lors d'une des réunions de quartier, il a été proposé par des habitants du quartier des Pins de s'organiser entre eux dans le cadre d'un chantier participatif. L'idée évoquée ce jour-là était de demander la mise à disposition, à raison d'une à deux fois par an, du camion de la mairie pour y déposer les déchets verts du quartier et les amener en déchetterie (aide des habitants au chargement et au déchargement). Après des échanges au sein de l'équipe municipale et considérant les difficultés administratives et logistiques liées à la mise à disposition de matériel et de personnel municipal pour servir des intérêts de particuliers, il a été décidé de ne pas autoriser l'implication des services municipaux dans le cadre de l'évacuation de déchets verts de particuliers.
- Sécurisation et aménagement de l'entrée du village : Un projet global d'aménagements urbain s'étendant des abords du village (quartier des pins, maisons situées le long de la RN et montée des Chênes) jusque dans le centre (rue des Granges, montée de Ville et chemin du Lac) est envisagé à moyen terme. Parmi les solutions évoquées :
 - Très globalement : la création d'une agglomération englobant un tronçon de la RN202 avec possibilité de limiter la vitesse de circulation mais nécessitant la mise en place d'aménagements extrêmement coûteux et l'entretien par la municipalité (projet seulement envisageable à moyen voire long terme) ;
 - Plus spécifiquement : l'agrandissement de l'intersection de la montée des Chênes et de la rue des Granges pour faciliter et sécuriser le croisement de véhicules. Actuellement, le manque de visibilité et la fréquentation importante de ce carrefour en été (allées-venues depuis le camping notamment) en font un point problématique. La municipalité a acheté un morceau de terrain adjacent à la montée des Chênes pour faciliter l'aménagement de ce passage (projet envisageable à moyen terme) ;
 - Plus spécifiquement : le schéma des lacs du Verdon, actuellement au stade de l'état des lieux, prévoit l'amélioration de la qualité d'accueil touristique et de la vie des habitants des communes concernées, dont la commune de Saint-Julien-du-Verdon. L'une des propositions d'aménagement consisterait à créer un cheminement piéton dédié reliant l'entrée du village à la baie du Touron (projet envisageable à moyen terme).

- Amélioration de la signalétique au village : Dès 2025, de nouveaux panneaux indicatifs seront mis en place afin de mieux orienter les visiteurs dès l'entrée du village et au Touron : panneaux "accès à la base nautique", "WC", interdit aux camping-cars".
- Sentier découverte de La Coueste : Les subventions de la Région pour l'aménagement du sentier, jusque-là gelées, seront enfin débloquées à la rentrée. Le sentier devrait être inauguré pour l'été 2025.
- Problèmes d'infiltration d'eau de la place des Moulières : Des habitants ont de nouveau fait part de leurs problèmes d'infiltration d'eaux de pluie dans leur cave, eaux de ruissellement qui proviendraient de la butte de la chapelle Notre-Dame. Une visite par des représentants du conseil municipal sur les lieux sera programmée.
- Problèmes de stationnement dans le centre village et au Touron : Le manque de places sur le parking de ville, les incivilités et le stationnement gênant devant la porte ou les fenêtres des maisons sont autant de problèmes soulevés chaque année au niveau du village ou du Touron. Concernant le village, il a été rappelé qu'il ne pouvait pas y avoir de places réservées aux habitants sur la place des Moulières ou sur le parking de Ville. Le projet d'extension du parking de Ville (10 places de stationnement éco-végétalisées) devrait désengorger en partie la place. Le dialogue entre voisins et l'appel au bon sens de chacun sont vivement encouragés pour résoudre ces problèmes d'incivilité. Concernant le Touron, il n'est pas envisagé de créer de nouvelles places de parking car la base nautique est déjà suffisamment fréquentée. Des tracés de places pourraient être réalisés sur le parking en enrobé du Touron. La question de places "résidents" sera étudiée. Un projet de police intercommunale permettant de réguler le stationnement l'été est en cours de réflexion au niveau de la CCAPV.
- Récupération des eaux pluviales : Il a été demandé s'il pouvait être mis en place une aide à l'achat de récupérateurs d'eau de pluie pour les particuliers. Il a été répondu qu'actuellement aucun dispositif d'aide n'était prévu à l'échelle de la commune, de l'intercommunalité ou du Département. En revanche, après recherche, un dispositif a été déployé début août 2024 par la Région Sud. Pour plus de renseignements, les particuliers peuvent envoyer leur demande à cette adresse **recuperateurs-eau-particulier@maregionsud.fr** ou se connecter au site de la région "**maregionsud.fr**", rubrique "Vos aides - Acquisition et installation de récupérateur d'eau de pluie pour les particuliers".